

DECISION N° 20-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230130-DAJ-DEC-23-018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2023

Publication : 30/01/2023

portant validation du devis de la société EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS
pour 15 858,00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS en date du 10/08/2022.

Considérant que l'entreprise EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS propose l'offre technique la
plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise EUROFINS HYDROLOGIE EST SAS, pour la
réalisation de 18 prélèvements et analyses d'eaux brutes sur les forages de substitutions
F1 (BSS000LAYT) et F2 (BSS000LAYW) d'un montant de 15 858,00 € HT.

Bernay, le 23/01/2023.